



## Séance du 08 décembre 2021 à 20h15 à Bretigny-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. **Préavis N° 07/2021** - Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
4. **Préavis N° 08/2021** - Budget 2022
5. **Préavis N° 09/2021** - Indemnités versées aux membres de la Municipalité et du Conseil général
6. **Préavis N° 10/2021** - Demande d'un crédit-cadre de CHF 30'000.-, mise en place d'un plan énergie et climat communal
7. Elections – Démissions
8. Informations de la Municipalité
9. Informations du bureau du Conseil
10. Propositions individuelles et divers
11. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin se réjouit de sa tenue à Bretigny, et précise qu'elle a été organisée dans le respect des mesures sanitaires. Le plan d'organisation a été approuvé par M. le Préfet.

Toutefois, compte tenu de la situation sanitaire, il a fallu se résoudre à annuler l'apéritif initialement prévu et le remplacer par la distribution d'une petite surprise de Noël pour chacun des membres présents.

M. Arnold Ottonin rappelle ensuite les modalités de prise de parole et la manière de voter à l'attention des nouveaux membres qui vont être assermentés.

Enfin, à sa demande, l'assemblée se lève pour rendre hommage à Mme Monique Cochand, décédée le 22 novembre. Monique avait dû quitter le village pour se faire soigner. C'était une fidèle des séances du conseil général auxquelles elle participait avec son mari, Daniel, à qui l'ensemble du conseil présente ses sincères condoléances.

## 1. Appel

Effectif : 80 personnes  
Présents : 63 personnes

A l'issue de l'appel, 9 nouveaux membres sont assermentés :

1. M. Sébastien BLATTI
2. M. Ludovic BLATTI
3. M. Antony BOTTINI
4. M. Sascha DALESSI
5. Mme Claire-Lise FRIEDLI
6. M. Jean-Marc FRIEDLI
7. M. Pierre-Alain MICHON
8. Mme Cynthia TILLE
9. M. Marc TILLE

### Modification de l'ordre du jour :

M. Marc Tille relève que l'augmentation des indemnités, figurant au point 5. de l'ordre du jour, est déjà intégrée dans le budget, sous point 4., alors que lesdites indemnités n'ont pas encore été votées par le conseil. **Il demande alors à modifier l'ordre du jour en inversant les points 4. Préavis N° 08/2021 - Budget 2022 et 6. Préavis N° 10/2021 Demande d'un crédit-cadre de CHF 30'000.-, mise en place d'un plan énergie et climat communal.**

Cette modification est acceptée à l'unanimité moins 5 abstentions.

## 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de procès-verbal N°02-2021 de la dernière assemblée du 6 octobre 2021, la lecture n'est pas demandée. Le projet du procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

## 3. Préavis N° 07/2021 - Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

M. Markus Mooser présente la proposition de plafond d'endettement de maximum CHF 12'000'000.- incluant les cautionnements, ce qui représente une quotité de 158%. Il précise que ce plafond d'endettement n'est pas une autorisation d'emprunter mais qu'il fixe une limite au-delà de laquelle le canton devra valider les demandes d'emprunts. Il rappelle enfin que toute demande d'emprunt doit être approuvée par le conseil.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel. Le préavis N°07/2021, proposant d'accepter un plafond d'endettement brut de maximum CHF 12'000'000.- incluant les quotes-parts des dettes des associations de communes non autofinancées et les cautionnements pondérés par le risque de défaut de l'entité cautionnée, avec une quotité de la dette brute maximale, soit la dette brute en % des recettes, de 320 %, est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### **4. Préavis N° 10/2021 - Demande d'un crédit-cadre de CHF 30'000.-, mise en place d'un plan énergie et climat communal**

M. Maxime Meier rappelle que le Grand Conseil a déclaré l'urgence climatique en 2019, ce qui a été suivi par l'élaboration d'un plan climat cantonal en juin 2020. Ce plan comprend 3 axes : la réduction des émissions de gaz à effets de serre, l'adaptation des systèmes naturels et humains ainsi que la documentation des mesures et de l'impact des changements climatiques.

Le canton a proposé d'accompagner les communes dans l'élaboration d'un plan énergie et climat communal (PECC). Ce plan se décompose en différentes phases. Il débute par un état des lieux du profil énergétique et climatique qui sert de base à l'élaboration d'objectifs à long et moyen terme pour la commune. Ensuite vient le plan d'action, sa communication et son suivi.

Après la phase de démarrage et de demande de subvention, la commune serait accompagnée par un bureau technique pour la phase d'élaboration du plan énergie et climat. Ces 2 phases s'étaleraient sur 4 ans, la dernière phase de suivi sur les 3 années suivantes.

Au niveau des coûts, les honoraires du bureau technique sont estimés à CHF 30'000.- auxquels il faut déduire la subvention cantonale de CHF 12'500.- Ainsi, le total estimé pour la commune serait de CHF 17'500.-

A noter que la subvention cantonale est soumise au recours à un mandataire professionnel pour la mise en œuvre du plan ainsi qu'à l'obligation pour la commune de mettre en œuvre au moins 10 actions.

M. Laurent Jaggi demande si les ménages pourraient aussi bénéficier des conseils du bureau technique. M. Maxime Meier répond que le mandat dudit bureau est d'aider la commune par des mesures transversales, ce qui aura forcément des répercussions sur la population.

M. Jean-Daniel Dévaud demande s'il y a déjà eu un appel d'offre pour la sélection du bureau technique et si celui-ci est connu. Il lui est répondu que la municipalité a pris contact avec différents bureaux recommandés par le canton mais qu'elle a réservé sa décision en attendant le vote du conseil.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini, puis M. Denis Pidoux lit le rapport de la commission technique.

Le conseil accepte à l'unanimité moins 1 avis contraire et 3 absentions le préavis N°10/2021, proposant 1. D'autoriser la Municipalité à mettre en place un plan énergie et climat communal (PECC) et, pour se faire, de lui octroyer un crédit-cadre d'un montant total de CHF 30'000.- sur une durée de 4 ans ;

2. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et de financer cette dépense par voie budgétaire.

#### **5. Préavis N° 09/2021 - Indemnités versées aux membres de la Municipalité et du Conseil général**

M. Arnold Ottonin précise que le bureau du conseil s'est associé à la municipalité pour élaborer et présenter ce préavis.

M. Markus Mooser explique que les indemnités versées aux membres de la municipalité et du conseil général sont restées inchangées depuis 10 ans. C'est pourquoi il est proposé de les augmenter de 15%, ce qui, sur 10 ans, correspond à environ 1.4% par an. Il présente ensuite un récapitulatif des nouveaux montants ainsi calculés et soumis au vote.

M. Philippe Gaillard lit le rapport de la commission des finances. Le préavis N°09/2021 proposant d'accepter les indemnités 2022-2026, telles que définies dans le corps dudit préavis, est accepté à l'unanimité.

#### **6. Préavis N° 08/2021 - Budget 2022**

M. Markus Mooser détaille les différents éléments du budget 2022 par poste :

- L'augmentation du budget pour le poste de l'administration générale est liée à l'augmentation des indemnités votées au point précédent, à des frais supplémentaires dans le domaine de la cyber sécurité ainsi qu'à une augmentation de la charge des coûts des TI (la ligne 60 et la ligne 54 auront une cadence renforcée).
- Le poste des finances présente une augmentation de revenus, les rentrées étant supérieures à celles estimées.
- L'augmentation du budget pour le poste des domaines et bâtiments est due à la mise en place de panneaux de signalisation pour les chemins forestiers dans les forêts ainsi qu'à l'amortissement de la grande salle et du terrain de basket.
- L'augmentation du budget pour le poste des travaux est due à l'entretien des routes et à l'amortissement des travaux de la place de jeux.
- L'augmentation du budget pour le poste instruction publique et cultes est due à l'augmentation du prix de l'élève et également à la croissance du nombre d'élèves.
- Les montants attribués à la police et à la sécurité sociale restent quasiment inchangés.
- Quant au budget des services industriels, il est autofinancé et n'a pas d'influence sur le budget de la commune.

Au final, le budget présente un excédent de charges de CHF 177'000.-, soit CHF 2'500.- supplémentaires par rapport au budget 2021. La marge d'autofinancement est d'environ CHF 200'000.- Les liquidités sont en baisse mais elles permettent de gérer une partie du ménage courant.

M. Frank Bottini lit le rapport de la commission des finances. Le préavis N°08/2021 proposant d'accepter le budget pour l'année 2022, tel qu'il est présenté, prévoyant un déficit de CHF 177'000.-, est accepté à l'unanimité.

## 7. Elections – Démissions

Pas de démission.

## 8. Informations de la Municipalité

### M. Jean-Daniel Cochard

**Travaux RC444** : après 326 jours de fermeture, la route sera remise au canton et ré-ouverte le 17 décembre. Des glissières de sécurité seront apposées.

**Eau potable** : les résultats du dernier contrôle montrent que la qualité de l'eau est parfaite.

**Zone 30** : Mme Françoise Ottonin signale que malgré la mise en place de la zone 30, les personnes continuent à accélérer entre le carrefour de la maison de ville et la route de Béthusy 8. Elle demande s'il serait possible de mettre des ralentisseurs sur ce tronçon.

M. Jean-Daniel Cochard lui répond que la DGMR va prochainement venir effectuer des contrôles du respect des panneaux 30. S'il s'avérait que la zone 30 était régulièrement non respectée, la commune devrait, sur demande du canton, envisager des mesures complémentaires (obstacles ou ralentisseurs).

M. Bruno Valette demande quels sont les résultats du radar informatif. Il lui est répondu que dans 70% des cas, la vitesse enregistrée dépasse les 30 km/h, avec un record de vitesse au-dessus de 70 km/h.

M. Marc Tille précise qu'avant la mise en place de cette zone 30, la sous-commission avait estimé qu'il n'y avait pas besoin de mesures supplémentaires.

Mme Christel Ramuz demande s'il est possible d'apposer plus de signalétiques 30 au sol.

M. Jean-Daniel Cochard lui répond que c'est prévu pour le printemps prochain.

### M. Maxime Meier

**Place de jeux** : la nouvelle place de jeu est à présent ouverte. Le tartan devra être remplacé au printemps, ce qui nécessitera une brève fermeture de la place de jeux.

**Cyber sécurité** : la municipalité a lancé la démarche pour obtenir le certificat CyberSafe.



M. Jean-Daniel Cochard précise que les travaux d'entretien du tartan de la place de jeux se font dans le cadre du contrat de garantie et n'engendrent aucun coût pour la commune.

### Mme Stéphanie Roche

**Villages solidaires** : projet initié par Pro Senectute Vaud dont le but est d'améliorer les liens sociaux des personnes de 55 ans et plus habitant les communes de Cugy et Bretigny-sur-Morrens.

2 groupes de travail ont été formés : le groupe habitants (une vingtaine de personnes qui ont mis sur pied un certain nombre d'activités) et le groupe ressources formé des partenaires associatifs et institutionnels.

Le local mis à disposition à Cugy a été aménagé par le groupe habitants (coin café pour les rencontres « café local » tous les vendredis à 09h30; bureau avec ordinateur, imprimante et beamer; coin cuisine; coin jeux). De nouvelles activités ont été mises en place : marche d'un bon pas, conversation en anglais, soutien informatique, offrir du temps, café local.

Un repas de Noël organisé par Pro Senectute Vaud aura lieu le 19 décembre à Echallens sur inscription jusqu'au 13 décembre et sur présentation du pass sanitaire. La participation est libre.

A noter également la mise à disposition d'une plateforme web Info senior Vaud contenant de nombreuses informations notamment sur la retraite: <https://infoseniorsvaud.ch/>.

**Gestion des déchets** : la déchetterie est passée à l'horaire d'hiver. Les fermetures de fin d'année seront annoncées dans le prochain tout ménage.

Il est enfin rappelé que les seuls petits déchets verts pouvant être déposés aux moloks sont les épiluchures de légumes et de fruits.

**Population** : l'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyennes et citoyens le 10 novembre a réuni environ 30 nouveaux habitants et 8 jeunes citoyens. Le souper des aînés du 19 novembre a rassemblé 40 participants autour d'un repas servi par la municipalité, et ponctué de diverses animations.

### M. Roger Ammann

**Sécurité** : Afin de remplacer l'ancien camion des pompiers qui avait une trentaine d'années, le SDIS s'est doté d'un nouveau véhicule pouvant être conduit sans permis camion et comprenant une 2<sup>ème</sup> pompe.

Le programme de formation SDIS des jeunes sapeurs-pompiers permettra d'incorporer 4 nouveaux pompiers par an dans le SDIS Haut-Talent.

### **ASICE**

M. Yann Jeannin s'interroge sur l'efficacité et le coût des transports scolaires car il constate que les bus scolaires qui vont à midi de Cugy à Froideville sont peu fréquentés.

M. Roger Ammann répond qu'au début de l'année scolaire, une étude avait été menée pour connaître les besoins en transport des enfants des différentes communes. Cette étude a conclu que les horaires actuels des t-l n'étaient pas appropriés. Il a donc fallu faire intervenir une société privée de bus et l'ASICE a choisi la moins chère. De plus, avec le changement de l'horaire des t-l la semaine prochaine, ce service prend fin.

### M. Markus Mooser

**Administration générale** : fermeture de l'administration du 24 décembre au 9 janvier. Le contrôle des habitants sera fermé du 3 au 10 janvier.

M. Markus Mooser remercie le personnel de l'administration, les employés communaux, les municipaux, les membres du bureau du conseil général et les membres du conseil pour leur participation à la vie communale cette année.

## **6. Informations du bureau du conseil**

M. Arnold Ottonin remercie les membres du conseil pour leur assiduité, car malgré le contexte sanitaire, la fréquentation des 2 derniers conseils a atteint 68% et 83% de l'effectif. De plus, ce soir 9 nouveaux membres ont été assermentés.

Il remercie également les membres du bureau du conseil pour leur travail notamment durant les votations et les élections, en incluant M. Roger Ammann et M. Maxime Meier qui ont fait partie du bureau jusqu'au 30 juin de cette année.

Enfin, il remercie la municipalité et le personnel de l'administration communale pour la qualité des relations tout au long de l'année et son soutien incontournable pour l'organisation des séances du conseil.

Il informe ensuite que selon la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP) qui s'appliqueront le 13 février 2022 pour les prochaines votations fédérales, la durée d'ouverture du bureau de vote à Bretigny, reviendra de 10h00 à 11h00, comme dans chaque localité du canton.

Pour finir, M. Arnold Ottonin rappelle que le prochain conseil se réunira le mercredi 8 juin 2022, le lieu restant à définir.

## 7. Propositions individuelles et divers

Mme Monique Baud suggère de remettre une poubelle au chalet Tagada.

M. Jean-Daniel Cochard répond qu'on peut y réfléchir mais qu'en principe, les personnes qui viennent pique-niquer devraient repartir avec leurs déchets.

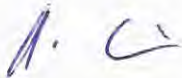
Mme Jacqueline Riwar demande une précision sur le lieu concerné, car selon elle il serait plus judicieux de mettre une poubelle à l'entrée du bois des clous qu'au chalet Tagada. Il lui est répondu que la discussion porte effectivement sur l'aire de repos du lieu-dit Tagada, et non sur le chalet lui-même.

## 8. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 21h57.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire suppléante



Nathalie Lüthi